

DOSSIER

# La formation initiale dans les spécialités automobiles



- Sur l'année scolaire 1996/97, ce sont près de 67 000 jeunes qui préparaient une formation dans les spécialités automobiles. On assiste depuis quelques années à un maintien global des effectifs avec une légère tendance à l'augmentation sur ces deux dernières années. Des filières complètes existent du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (BTS). Les diplômes peuvent être préparés sous statut scolaire, sous contrat d'apprentissage ou encore sous contrat de qualification.
- D'un point de vue général, les effectifs sont relativement équilibrés
- entre les formations sous statut scolaire et les formations en apprentissage, les contrats de qualification représentant quant à eux environ 3 % des jeunes inscrits dans une formation automobile.
- Cependant des disparités existent d'une région à une autre en fonction des traditions de formation, des politiques régionales ou encore des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles, certaines privilégiant l'apprentissage, d'autres le statut scolaire.

# ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE

## Effectifs \* en formation 96/97

Statut scolaire
Apprentissage
Contrat
de qualification

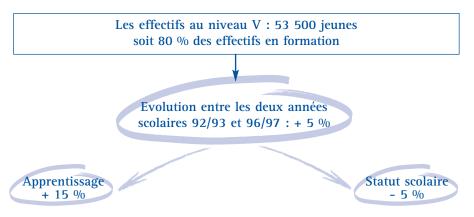
Total

				1000
lle de France	5268	4286	403	9957
Champagne Ardenne	606	626	9	1241
Picardie	1405	907	0	2312
Haute Normandie	898	1156	8	2062
Centre	1494	1555	50	3099
Basse Normandie	1132	810	2	1944
Bourgogne	1175	1091	12	2278
Nord-Pas-de-Calais	1022	1153	0	5175
Lorraine	1504	1011	60	2575
Alsace	192	959	64	1215
Franche Comté	386	565	0	951
Pays de la Loire	1953	2314	60	4327
Bretagne	2450	1302	19	3771
Poitou-Charentes	1226	1170	56	2452
Aquitaine	1256	1818	68	3142
Midi-Pyrénées	1785	1570	19	3374
Limousin	516	343	15	874
Rhône Alpes	2904	3509	244	6657
Auvergne	695	840	0	1535
Languedoc Roussillon	1354	1610	45	3009
PACA	1861	2860	56	4777
Corse	27	245	5	277

France 34109 31700 1195 67004

<sup>\*</sup> uniquement diplômes Éducation Nationale Source ANFA

## Les formations de niveau V : maintien global et progression de l'apprentissage



Si les filières se développent de façon importante, il n'en demeure pas moins que le pôle dominant des effectifs se situe toujours au niveau V : 80 % des jeunes préparant une formation automobile étaient, en effet, inscrits en CAP, BEP ou mention complémentaire sur l'année scolaire 1996/97.

La politique récente de promotion de l'apprentissage a contribué pour une large part à l'augmentation importante des effectifs inscrits sous ce mode de formation :

• alors que ces dernières années, on assistait à une diminution progressive des effectifs en apprentissage, cette évolution s'est inversée à partir de 1995 :

- ainsi en 1996, les effectifs en apprentissage en CAP sont remontés à leur niveau de 1992 : aux environs de 22 000 individus ;
- sur la même période, les effectifs en BEP se développaient de façon considérable : alors qu'ils n'étaient que 2000 à préparer ce diplôme en 1992, ils étaient 5000 en 1996.

Dans les lycées professionnels l'évolution est différente pour ne pas dire à l'opposé :

- on assiste en effet à un maintien des effectifs en BEP ;
- alors que les effectifs en CAP ne cessent de diminuer : ils ont en effet enregistré une baisse de 17 % entre 1992 et 1996.

### Les formations de niveau IV : entre recomposition et progression

Les effectifs au niveau IV : 11 500 jeunes (multipliés par 2 en 4 ans) soit 17 % des effectifs en formation

dont statut scolaire 67 % 5000 bac pro et 2700 Btn Sti dont contrat d'apprentissage 28 % 1100 bac pro et 3100 BP

En relation avec le projet national d'élévation du niveau de qualification, les formations automobiles se sont dotées de diplômes de niveau IV dont le bac professionnel, qui rencontre actuellement une attente forte et croissante des établissements de formation et des familles.

Néanmoins, quant à la filière maintenance automobile, la suppression prochaine du BP maintenance automobile (dernière session en l'an 2000), ne permet aux jeunes de préparer que deux diplômes au niveau IV :

• le Btn Sti en lycée professionnel. Celui-ci n'est pas à vocation professionnelle immédiate : les jeunes s'orientant dans cette filière continuant généralement leur formation vers un diplôme de niveau III (BTS);

• ou le bac professionnel qu'ils peuvent préparer en lycée ou en CFA et qui permet un accès direct à l'emploi.

Les formations de niveau IV sont principalement préparées sous statut scolaire même si l'on assiste actuellement à un développement important de ces diplômes dans les CFA.

• Alors que les effectifs en Btn Sti se maintiennent globalement ; les effectifs en bac pro dans les lycées professionnels ont fortement augmenté : + 48 % entre 1992 et 1996. Mais cette augmentation a été beaucoup plus importante en CFA : + 65 % sur cette même période.

Hormis les diplômes de l'Education Nationale, les jeunes peuvent aussi choisir de préparer une formation de niveau IV sous la forme d'un Certificat de Oualification Professionnelle. Préparées sous contrat de qualification, ces formations sont principalement de niveau IV et offrent une nouvelle alternative de formation axée sur la spécialisation professionnelle. Mises en place à la demande des organisations professionnelles, ces formations ont pour principal objectif de répondre rapidement aux évolutions en cours sur les métiers et de fait aux nouvelles exigences professionnelles.

Sur l'année 1996/97, 1682 jeunes préparaient un CQP.



# Evolution considérable des résultats aux examens

Les résultats aux examens sur l'ensemble des formations automobiles ont considérablement évolué puisqu'on est passé d'un taux global de réussite aux examens de 50 % en 1988 à 68 % en 1996.

Si les résultats aux examens demeurent légèrement plus élevés dans les lycées par rapport aux CFA, l'écart ne cesse de diminuer puisqu'il était de 26 points en 1988 et qu'il n'est plus que de 2 points en 1996!

Taux de réussite aux examens

	1988	1996
Tous modes	50 %	68 %
Statut scolaire	63 %	69 %
Apprentissage	37 %	67 %

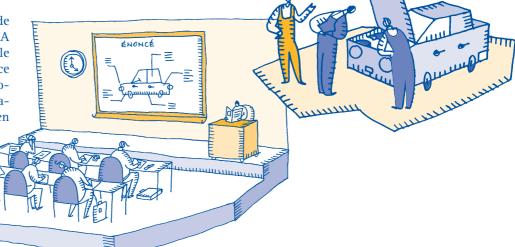
L'évolution considérable des taux de réussite aux examens dans les CFA est à souligner. Cette évolution révèle les efforts considérables mis en place par les partenaires sociaux et régionaux en matière d'amélioration qualitative de la formation dispensée en apprentissage. L'Accord National Paritaire du 20 octobre 1992, relatif à la promotion des premières formations technologiques et professionnelles et fixant le cadre de la politique de la Branche des services de l'automobile, a constitué un préalable nécessaire à l'application des prérogatives de la Branche et de ses stratégies quant à l'amélioration du dispositif de formation initiale.

L'amélioration des résultats aux examens en apprentissage procède :

- de stratégies nationales : diminution des CAP post 5ème, campagne de promotion de l'apprentissage ;
- de stratégies régionales voire locales par le rapprochement des centres de formations et des entreprises de la Branche.

Elle est aussi étroitement liée aux efforts pédagogiques par le perfectionnement des formateurs et des tuteurs et l'amélioration des équipements. Taux de réussite aux examens session 1996





#### Le rôle croissant de la Branche dans la définition de l'offre de formation

Jusqu'à une période récente, la définition de l'offre de formation s'inscrivait dans une logique globale de gestion des flux qui plaçait en second choix les spécialités de formation. Cette logique a permis de répondre à une forte pression démographique et s'est accompagnée d'une élévation du niveau de scolarisation des jeunes.

Néanmoins, l'accroissement des difficultés d'emploi sur le marché du travail a repositionné la prise en compte de l'insertion professionnelle des jeunes dans la définition de l'offre de formation. Ce nouvel élément dans la définition de l'offre de formation renforce le rôle des instances professionnelles et en particulier celui des Branches professionnelles.

A ce titre, la Branche professionnelle des services de l'automobile s'est positionnée auprès de l'Education Nationale et des Conseils Régionaux, comme l'interlocuteur privilégié dans la définition de l'offre de formation pour les spécialités de l'automobile. Ce partenariat, qui fonctionne à des degrés divers selon les régions a trouvé un nouvel élan au travers des négociations des contrats d'objectifs. Ceux-ci ont en effet permis de réguler voire d'ajuster l'offre de formation aux besoins des entreprises.

Cette nouvelle forme de régulation des flux de formation vise à l'optimisation de la relation emploiformation à un niveau régional voire local qui s'inscrit dans une double logique :

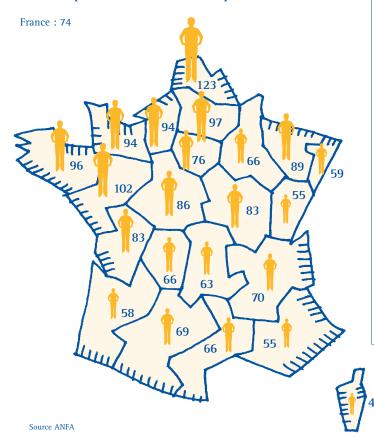
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes
- et répondre aux besoins des entreprises en terme de niveau de diplôme et de spécialité de formation.

#### Au sein de l'appareil de formation, trois problématiques essentielles sont à souligner

#### Apprentissage : Développement important de la filière BEP/Bac pro

- Accroissement des ouvertures de sections sur ces deux diplômes : sur les deux dernières années scolaires, on a ainsi pu observer une augmentation de +23 % des effectifs en BEP et en Bac pro.
- En recentrant la problématique de filière sur la spécialité maintenance automobile (opt. VP), on constate alors que 910 jeunes ont obtenu un BEP en juin 1996 alors que 370 places leur étaient offertes en bac pro, ainsi ce sont 60 % des titulaires de BEP qui ne poursuivront pas en Bac pro.
- En considérant le BEP à la fois : comme un diplôme à vocation propédeutique (filière) vis-à-vis du bac pro ; mais aussi comme un diplôme d'insertion professionnelle, la question du positionnement du CAP et de la concurrence entre ces deux diplômes se pose très concrètement.
- Les besoins de jeunes formés au niveau IV, certes faibles se développent au sein des professionnels de la branche. Néanmoins le développement de ce diplôme est aussi une conséquence de l'effet « loi du marché » : l'augmentation progressive des effectifs au niveau IV contribue à repositionner les pratiques de recrutement.

#### Nombre de jeunes en formation automobile pour 100 entreprises du Commerce et Réparation Automobile



#### Evolution des métiers et pratiques de recrutement : Des besoins encore importants au niveau V

- L'évolution des métiers dans la Branche des services de l'automobile, via l'introduction de l'électronique embarqué, a en effet procédé de trois ordres :
  - d'une part une sophistication des interventions nécessitant une meilleure connaissance en électricité ;
  - d'autre part, une banalisation d'une partie des activités de maintenance automobile;
  - enfin, l'accroissement de la fiabilité des véhicules et en particulier des composants électroniques a entraîné une diminution des interventions sur ces éléments, laissant au travail d'échange et d'entretien courant, une part croissante au sein des activités.
- De fait, si l'évolution technique requiert des profils de niveau IV, la recomposition des métiers contribue à maintenir des besoins au niveau CAP/BEP.
- Ainsi, l'amélioration des formations ne doit pas se concentrer uniquement sur les formations de niveau IV mais doit concerner aussi les formations de niveau V.

#### Mécanicien automobile : Il ne suffit plus de savoir réparer, encore faut-il savoir vendre les prestations et accueillir le client

- Les entreprises du secteur sont en effet confrontées à une forte concurrence qui doit les amener à repenser leur organisation du travail et la gestion de leur entreprise. Les exigences de plus en plus fortes du consommateur en terme de prestation de service constituent un élément tout aussi important dans la recomposition des métiers.
- Aujourd'hui, un mécanicien doit non seulement savoir intervenir sur tout type de véhicule, mais il doit aussi et surtout savoir accueillir le client, réaliser un diagnostic rapide, accompagné d'un devis ferme qu'il devra justifier.
- Cette prise en compte de la relation clientèle rencontre des obstacles parfois importants auprès d'un grand nombre de mécaniciens automobiles.
- Ces compétences transversales requièrent non seulement une bonne culture générale et en particulier une bonne culture automobile ; et font appel à des compétences au niveau de l'expression orale et écrite qui doivent être supérieures à celles actuellement octroyées au niveau CAP.
- Si des efforts importants ont été réalisés afin d'augmenter les taux de réussite aux examens, efforts qui ont largement porté leurs fruits, il apparaît que ceux-ci ont concerné principalement la partie technique de la formation ; alors que dans le même temps les exigences en matière d'expression orale et écrite ont été croissantes.





Directeur de la publication : Yves Terral

Directeur de rédaction : Philippe Merel

Rédaction :

Valérie Chiron, Hélène Camaret Observatoire

Tél.: 02 28 01 08 01